GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Presse

Hôtel de Matignon, le 12 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement annonce la judiciarisation systématique des actes délictueux visant les personnels de l'Éducation nationale

Le directeur de cabinet du Premier ministre, entouré des directeurs de cabinet des ministres de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice, a rencontré en visioconférence les proviseurs des lycées les plus durement touchés par les violences, en présence des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, recteurs, préfets ainsi que les procureurs généraux des territoires les plus affectés par le mouvement actuel, qui concernent désormais un nombre résiduel d'établissements mais dans lesquels des actes très graves de violence sont malheureusement à déplorer.

Cette réunion intervient alors que le nombre de blessés chez les agents publics continue de s'alourdir malgré la reprise apaisée des cours dans 98% des établissements. Au sein de l'Éducation nationale, il est dénombré désormais 609 blessés, dont 364 élèves et 245 personnels, parmi lesquels figurent 81 chefs d'établissement et chefs d'établissement adjoints. Ce décompte est totalement inédit et démontre une augmentation certaine du niveau de violence. Les Forces de sécurité intérieure, déployées en sécurisation des établissements scolaires, comptent quant à elles 1190 blessés dans leurs rangs.

Ces visioconférences font apparaître de manière convergente un constat sans appel : les représentants de l'Éducation nationale dénoncent un climat de violences intenses, avec des faits très graves contre les personnels et les élèves. Ils décrivent une réalité qui relève clairement de faits de violences urbaines, se produisant à proximité immédiate, voire à l'intérieur même des lycées. Ces actes, commis par des auteurs souvent politisés, tentent de déstabiliser l'Ecole, institution fondamentale de la République.

Ces visioconférences ont également été l'occasion pour les proviseurs de partager leurs réflexions sur les solutions envisageables pour mettre fin à cette crise.

Le Premier ministre, par la voix de son directeur de cabinet, a pris acte des décisions et orientations suivantes :

1. Le rétablissement d'un climat serein est une priorité absolue. Celui-ci est indispensable pour permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions et de préparer les examens, dont les dates et les modalités de passation ne seront pas modifiées ;

2. La sécurisation des établissements est et continuera d'être assurée avec détermination par les forces de l'ordre, en collaboration étroite avec les chefs d'établissement, aussi longtemps que nécessaire ;

3. Les actes délictueux commis aux abords des lycées, en leur sein ou sur les réseaux sociaux, en particulier ceux visant les personnels de l'Éducation nationale, seront judiciarisés et leurs auteurs seront interpellés et remis à la justice ;

4. Des poursuites disciplinaires seront engagées à l'encontre des fauteurs de troubles, ainsi qu'à l'encontre des agents publics qui, en violation de leurs obligations statutaires, participeraient ou encourageraient des actes illicites.

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr